

Parmi les activités industrielles recensées sur le bassin de la Loire, une grande majorité utilise la ressource en eau, le plus souvent dans le cadre du procédé industriel ou pour une activité de nettoyage.

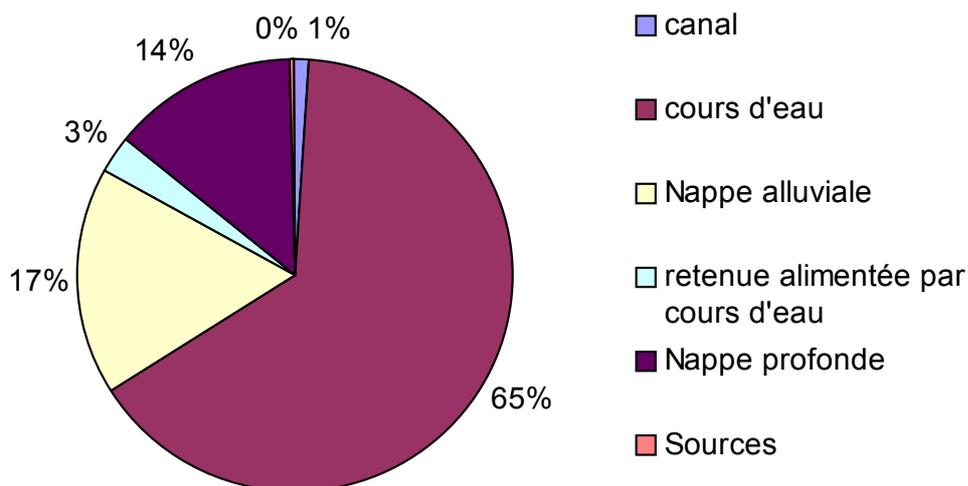
PRÉLÈVEMENTS EN EAU

Sur la base des données redevances des Agences de l'Eau, 72 prélèvements (au milieu naturel) effectués par 52 industries sont recensés sur l'aire d'étude, notamment pour les carrières, les teintureriers et verreries, les aciéries, le traitement de surface, les industries agroalimentaires...

Le volume déclaré prélevé à usage industriel est d'environ 6,8 millions de m³/an, ce qui correspond à environ 10 % de la consommation totale (estimé par l'Agence de l'Eau).

Les prises d'eau superficielles (canal, cours d'eau, nappe alluviale, retenue) représentent 86 % du volume total, et les prélèvements souterrains (Nappe profonde, Sources) 14 %.

Provenance Eaux industrielles
sources "redevances Agences de l'Eau- 2003"



En terme de volume, 66 prélèvements utilisent des volumes assez faibles, inférieurs à 100 000 m³/an. 13 ont un volume annuel de prélèvement compris entre 100 000 et 500 000 m³. Trois prélèvements seulement ont un volume supérieur à 500 000 m³/an : INTEREP SA à Aurec sur Loire, SA HYGIENE PRODUCTS à Roanne et ABZAC le Crozet à St Didier en Velay.

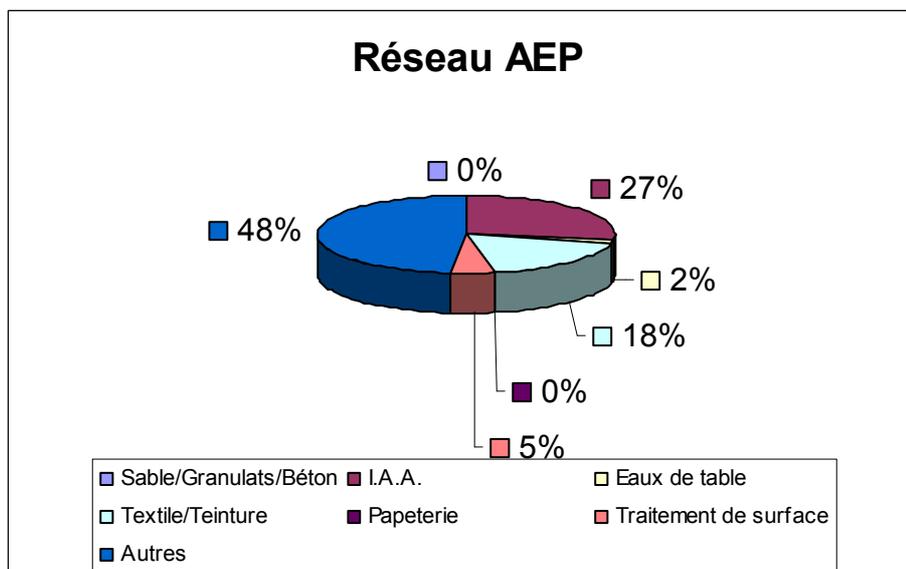
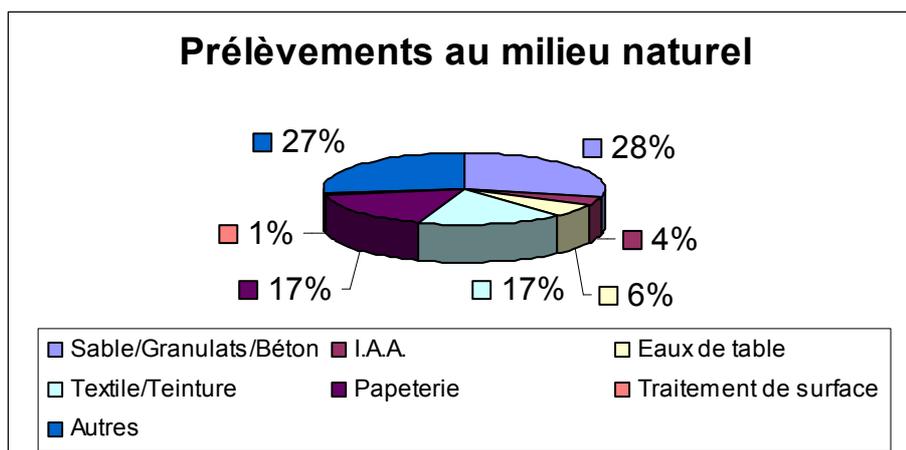
Sur l'ensemble du bassin Loire Bretagne, la part industrielle des prélèvements (hors EDF) n'augmente pas.

PRÉLÈVEMENTS D'EAU AU MILIEU NATUREL ET AU RÉSEAU AEP

(issues des données redevance)

Sur le périmètre du SAGE (hors partie RM&C) environ 6 à 6.2 millions de m3 sont **prélevés en milieux naturels** pour l'industrie (soit 8 à 9 % des prélèvements totaux) dont 60% en période d'étiage. Cela correspond à 65 % de l'eau utilisée par l'industrie.

3,25 millions de m3 (35 % des prélèvements pour l'industrie) sont satisfait à **partir du réseau AEP**.



REDEVANCE AGENCE DE L'EAU

La redevance prélèvement s'adresse uniquement aux prélèvements en milieu naturel. Elle est la seule redevance, pour le prélèvement, calculée et perçue en direct par l'Agence auprès de ces usagers privés.

Si des industriels sont uniquement raccordés sur le réseau AEP, ils n'acquittent pas de redevance spécifique à l'Agence pour cela, mais paient leur alimentation d'eau par le biais de la facture d'eau au distributeur, couplé ou non à la taxe d'assainissement, s'il rejettent des effluents.

La connaissance des volumes prélevés sur l'eau potable se fait alors par le biais de la taxe d'assainissement, ou bien plus encore par la redevance pollution de ces sites. Il faut alors prendre certaines précautions d'usage à manipuler ces volumes AEP "déclarés" qui ne peuvent donner qu'une idée vague de la réalité dans ce domaine.

DIAGNOSTIC:

Pour l'*industrie*, le volume déclaré prélevé dans le milieu naturel correspond à environ 10% de la consommation totale sur le périmètre (données redevance agence de l'eau), soit entre 6 et 7 millions de m³. Il est important de noter qu'en France, 70% de l'eau prélevé pour l'industrie est rendu au milieu naturel. Ce qui n'est pas rendu au milieu est en lien avec le process: évaporation, constitution du produit.

Ces prélèvements se font essentiellement sur la ressource superficielle (cours d'eau, nappes alluviales) et à 60% en période d'étiage. 35% des prélèvements pour l'industrie sont satisfaits à partir du réseau d'eau potable.

Les principaux préleveurs sont les carrières, teintureries, papeteries, traitement de surface et industries agro-alimentaires. Les eaux de tables représentent 7% des prélèvements industriels en milieu naturel. Ces prélèvements se font essentiellement en nappes profondes.

Les efforts d'économie d'eau ont été importants ces dernières années.